



## Rapport du Conseil communal

relatif à la demande des crédits d'engagement suivants :

- CHF 4'260'000.- attribués au centre 712 (Constructions nouvelles et entretien)
- CHF 400'000.- attribués au centre 721 (Réseau d'évacuation des eaux)
- CHF 322'000.- attribués au centre 755 (Urbanisme, mobilité, environnement)

**pour le réaménagement et la piétonnisation de la Place et la rue du Marché ainsi que leurs alentours immédiats**

(du 30 septembre 2020)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Introduction

Toute ville moderne bénéficie d'un espace sécurisé de belle qualité urbanistique qui est un lieu sans affectation fonctionnelle permanente et qui, de par sa nature, joue un rôle d'attraction citoyenne. C'est là que les terrasses s'étendent généreusement, c'est là que l'on se rend pour passer des moments de détente et de partage ou pour fréquenter les commerces et établissements publics adjacents. La ville moderne a en quelque sorte réinterprété l'agora antique. Un tel espace s'inscrit dans une aspiration sociétale répondant à l'effervescence professionnelle, c'est-à-dire la quiétude des lieux, l'opportunité des rencontres et une philosophie nouvelle de la consommation (plus locale et plus durable). Cette dernière, par

adéquation, tend à s'inscrire dans des aménagements qui lui correspondent. Les consommateurs urbains de centre-ville cherchent les produits locaux, dont tout le parcours est respectueux des êtres et de l'environnement, dont le conditionnement est durable et simplifié. Ce constat explique notamment le succès de notre marché bihebdomadaire, de la monnaie locale L'Abeille et des nombreux commerces qui savent saisir l'air du temps; or celui-ci ne s'accorde plus à la voiture et ses corollaires, le trafic et le stationnement.

La Chaux-de-Fonds est aujourd'hui une des rares villes (la seule ?) d'Europe occidentale d'importance jouissant d'une grande qualité urbanistique et architecturale, d'une incontestable richesse culturelle et muséale et d'une activité économique dense qui n'ait pas encore aménagé un tel lieu. Le Conseil communal est convaincu que le défaut actuel d'attractivité résidentielle de notre cité tient, entre autres facteurs, également à ce manque. Plus que jamais, les résidents d'une cité n'attendent pas d'elle seulement des emplois et une grande fonctionnalité (équipements, commerces, transports publics, stationnement, structures d'accueil, infrastructures sportives...), ils attendent de la qualité de vie générée par l'organisation de la cité elle-même. Notre ville ne s'inscrira jamais dans le "mythe de l'eau" qui traverse notre société, c'est-à-dire cette aspiration des uns et des autres à vivre en milieu urbain dans la proximité apaisante des lacs ou des rivières. Certes, La Chaux-de-Fonds répond à sa manière, avec ses propres atouts, à cette tendance sociétale en offrant la proximité de ses crêtes et de ses grands paysages préservés d'une beauté saisissante; cela dit, elle ne peut se permettre de cumuler à l'absence de plans d'eau, l'absence de lieux intra-muros aménagés pour le bien-être de tous (citoyens et visiteurs). Il en va de l'avenir de notre ville, de son positionnement et de sa capacité à retrouver une attractivité résidentielle et commerciale forte.

Aussi, la piétonnisation et le réaménagement de la Place du Marché apparaît au Conseil communal comme étant une priorité, c'est la raison pour laquelle (en profitant des circonstances politiques et institutionnelles particulières suscitées par la crise sanitaire qui secoue notre société) il est heureux de pouvoir vous présenter, en forme de conclusion urbanistique à la législature qui se termine, le présent rapport pour un des projets les plus importants qu'il ait eu à vous soumettre. En cela, il répond également à de nombreuses sollicitations citoyennes (notamment une pétition) et à plusieurs interventions issues ces dernières années de votre Autorité, notamment deux postulats traités lors de la séance du 28 novembre 2019 en marge du rapport sur le Plan directeur partiel des mobilités H18 (PDPM H18), dont l'un spécifique à la piétonnisation de la Place du Marché avait été accepté par votre plénum sans opposition.

Comme expression de sa détermination, le Conseil communal a souhaité que le Conseil général et les commissions compétentes valident, sur la base du projet exposé dans le présent rapport, les grands principes d'aménagement de la Place du Marché et les crédits d'engagement en découlant. C'est fort de ce soutien qu'il entend ouvrir la consultation pour permettre au projet d'évoluer selon les besoins des uns et des autres (accessibilité, livraisons, transports de marchandises lourdes, aménagements spécifiques...), mais sans remettre en question les fondements des orientations validées par votre Autorité. Pour ce faire, il est prévu de rencontrer tous les commerçants, les maraîchers et l'association du Commerce indépendant de détail (CID), ainsi que, dans des séances plus larges, les riverains et les propriétaires d'immeubles.

## **Historique**

Après le grand incendie de 1794, La Chaux-de-Fonds se développe rapidement. La vie de la cité, centrée autour de l'actuelle Place de l'Hôtel-de-Ville (dite encore "La Place" sur le plan de 1841), s'étend graduellement vers la "Place Neuve". Cet espace, aménagé grâce à un don effectué en 1835 par le roi de Prusse, remplace un terrain occupé par des jardins potagers et un pré. Bientôt, il accueille, les jours de marché, de nombreux paysans des environs – y compris de la France, jusqu'à Besançon.

À la fin du siècle, la place villageoise et homogène se transforme. En 1889, fatigués de l'état déplorable des routes et convaincus que seuls les villages sont alors privés de rues pavées <sup>1</sup>, des citoyens lancent une souscription pour l'asphaltage et le pavage des artères principales de la ville, en commençant par la Place Neuve. Ainsi, le 24 juin 1889, le Conseil général arrête l'asphaltage de la partie ouest de la Place, aux frais de la "Société du Sou du Pavé". En 1899, elle est dotée d'une fontaine ornementale aux armes de la ville. Certains bâtiments, rénovés ou reconstruits de manière plus monumentale, reflètent la volonté de l'ancien village de s'affirmer comme la Métropole horlogère.

---

<sup>1</sup> *L'Impartial*, 16 décembre 1888, p. 1.



Figure 1 : la Place du Marché et la rue de la Balance vers 1938. Le nouvel hôtel (Balance 8) vient d'être réalisé. ©Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Département audiovisuel, Fonds Musée d'histoire

Alors que la population l'appelle volontiers la "Place du Marché" depuis un siècle et demi déjà, la Place Neuve ne prend officiellement ce nom qu'en 1985. Aujourd'hui, elle occupe toujours une place prépondérante dans la vie du centre-ville.

Depuis les années 1960, la Place du Marché a été utilisée pour le marché, différentes manifestations et comme parking de près de 110 places jusqu'en 2009 puis d'une septantaine de places après la requalification partielle qui offre l'image d'aujourd'hui.

Comme beaucoup d'autres villes, des réflexions sont lancées pour une requalification des espaces publics de centre-ville dans les années 2000. C'est dans ce cadre qu'est élaboré un projet de zone de rencontre sur le tronçon est de l'Avenue Léopold-Robert (entre la Grande-Fontaine et les rues du Casino et du Docteur-Coullery), ainsi que dans le secteur compris entre la rue des Musées et le Pod sur la même longueur. Ce projet présenté à votre Autorité le 24 septembre 2003 et accepté par 24 voix contre 9 sera malheureusement rejeté par la population de manière très sèche en 2004 (78,44% de refus).

Si cet échec a marqué durablement les esprits et explique partiellement le retard pris par notre ville dans l'aménagement d'un centre-ville moderne et de qualité, les réflexions se poursuivront quant à l'avenir de la Place du Marché. Plusieurs variantes seront étudiées et c'est finalement la création d'une zone de rencontre avec réduction et concentration du stationnement au centre de la Place qui est retenue. Les aménagements urbains se limiteront à un bitume coloré et la disposition de grands bacs. Ce projet se concrétise par l'adoption par votre Autorité d'une demande de crédit de CHF 795'000.- TTC pour le réaménagement de la rue du Marché et de la mise en zone de rencontre du tronçon de la rue Jean-Paul-Zimmermann entre l'avenue Léopold-Robert et la rue de la Serre ainsi qu'une demande de crédit de CHF 1'834'000.- TTC pour le réaménagement de la Place du Marché. Les travaux se réalisent entre 2007 et le printemps 2009 (rapport au Conseil général du 5 juin 2007, séance n°39, pages 3288 ss.).

Au fil des années, le revêtement coloré s'est dégradé de manière trop rapide et fondamentale. Force est de constater qu'un tel revêtement est trop fragile pour résister au climat de notre région et aux charges liées à l'affectation actuelle de la place. Les réparations ponctuelles ne donnent pas satisfaction en raison de leur faible longévité et de l'impossibilité de reposer un revêtement de couleur identique. Il est désormais nécessaire d'envisager un véritable projet durable (dans tous les sens du terme) et un chantier de grande envergure. En effet, les trous apparaissent de plus en plus nombreux à la fin de chaque hiver; d'une part ils sont dangereux pour les usagers et d'autre part ils donnent une mauvaise image de notre centre-ville, partant de notre ville.

Dès le début de la législature et l'acceptation du plan directeur des mobilités par votre Autorité le 28 novembre 2017, des réflexions ont été lancées, par la direction du dicastère concerné, au sein du service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement et du service technique; elles se sont intensifiées après la session du Conseil Général du 28 novembre 2019 et l'acceptation par votre Autorité du PDPM H18 et le dépôt de deux postulats prônant la piétonnisation de la Place du Marché. Les objectifs tiennent en la création d'une véritable place centrale de belle qualité urbanistique, aménagée de manière durable, agréable, conviviale et favorisant les piétons, les terrasses et les commerces.

## **Contexte**

Le contexte dans lequel s'inscrit la Place du Marché, et globalement tous les espaces publics, a évolué. L'aspiration de notre société à pouvoir jouir de

lieux piétonnisés, calmes et sécurisés s'est développée, avec toutefois une exigence d'accessibilité qui, selon les cas, peut se révéler contradictoire. De ce point de vue-là, la Place du Marché est une zone propice puisqu'elle bénéficie d'une excellente desserte par les transports publics et que son périmètre immédiat propose 450 places de parc de différents régimes dans un rayon de 250 mètres.

De surcroît, il s'agit de relever que la Place du Marché est de plus en plus animée grâce à ses terrasses et ses commerces. Toutefois, nous devons constater que la zone de rencontre actuelle ne garantit pas entièrement la sécurité des piétons, notamment des enfants et des personnes âgées. Les piétons sont souvent cantonnés contre les façades. Les terrasses sont limitées par les axes de circulation et les places de parc. Cette situation est à l'image de notre centre-ville qui manque d'attractivité, notamment en lien avec le déficit d'aménagements urbains de qualité en comparaison d'autres villes de même envergure. Des centralités doivent être créées afin de ponctuer notre centre-ville, de la Place du Marché à la Gare. Les acteurs commerciaux ont besoin, pour se développer, d'une bonne accessibilité et d'aménagements de qualité propices aux rencontres, à la promenade et à la flânerie. Nous devons améliorer "l'expérience client" des usagers des commerces en proposant plus qu'une série d'enseignes. À noter que, si notre société observe un retour du commerce de proximité, la manière de consommer change : les achats sont plus fréquents et en moins grande quantité. Cette évolution des mœurs de consommation est évidemment favorable aux commerces locaux en zone piétonne.

Le PDPM H18 prévoit de sortir une grande partie du trafic de transit du centre-ville grâce à la réalisation de l'évitement routier par la H18. Dans le centre-ville de La Chaux-de-Fonds, les baisses de trafic liées à l'évitement de la H18 offrent une opportunité fondamentale de requalification des espaces publics.

La figure ci-dessous synthétise les mesures au centre-ville :

## Zones modérées proposées et gains urbanistiques – Avec évitement H18 et PDPM H18

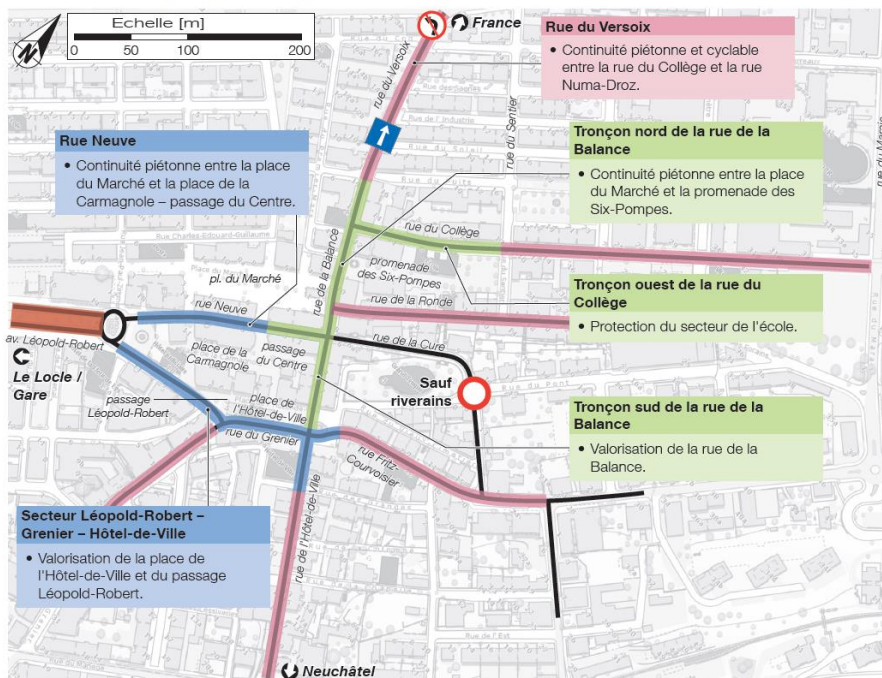


Figure 2 : extrait du PDPM H18

La Place du Marché se trouve être au centre du réaménagement complet de cette partie du centre-ville. Il n'y aura plus de trafic de transit à proximité.

De plus, la politique de stationnement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et offrira de nouvelles possibilités de gestion de l'espace public en proposant plus de places de parc aux clients des commerces en retirant nombre de voitures "ventouses" des rues. En outre, les 450 places (dans un rayon de 250 mètres) à disposition autour de la Place du Marché, sans compter les parkings publics, montrent que l'accessibilité aux acteurs du centre-ville est largement assurée.

Enfin, la fermeture estivale de la Place du Marché cet été, durant les mois de juillet et août, a démontré l'intérêt de retrouver des espaces dédiés à la flânerie et à la mobilité douce. Cette expérience a également permis de démontrer qu'une piétonnisation fonctionnait notamment au niveau des livraisons. À noter que le stationnement sur les rues adjacentes n'a pas

connu une très forte augmentation comparativement aux périodes estivales précédentes. Les services de la Ville ont approché les acteurs de la Place pour faire le bilan de cette action de l'été et les retours sont en grande majorité positifs.

Il nous semble donc que l'ensemble des éléments ci-dessus, et d'autres encore liés à l'image et l'attractivité de La Chaux-de-Fonds, doivent pousser la Ville à se réinventer et à repenser ses espaces publics. La piétonnisation de la Place du Marché est une pierre angulaire d'un dispositif de revalorisation des espaces urbains et du centre-ville, dont les grands principes ont été adoptés par votre Conseil dans deux rapports différents : le rapport d'information du 28 novembre 2017 relatif aux objectifs "La Chaux-de-Fonds 2030" et au plan directeur communal des mobilités et le rapport d'information du 28 novembre 2019 sur le PDPM H18.

### **Analyse de l'implantation d'un parking de grande capacité**

Les services de la Ville, avec l'appui du bureau d'ingénieur GVH, ont analysé la possibilité d'implanter un parking sous la Place du Marché. Huit variantes ont été envisagées permettant de construire entre 90 et 179 places de parc. Les projets ont également été modulés en tenant compte ou non du déplacement du collecteur traversant la place.

Plusieurs éléments ont toutefois fait renoncer le Conseil communal à vous proposer cette construction. En premier lieu, le coût s'avère impossible à rentabiliser. En effet, le coût par place varie entre CHF 73'200.- et CHF 116'800.- (prix total du parking entre CHF 7'700'000.- et CHF 13'200'000.-). À noter que dans des projets immobiliers dits "classiques", le coût de construction d'une place dans un parking enterré varie entre CHF 22'000.- et CHF 30'000.- (CHF 40'000.- dans le cadre de projets complexes). Ce surcoût s'explique principalement par les travaux spéciaux à prévoir comme une fouille blindée notamment. À noter que ces travaux conséquents prendraient deux ans avec une place entièrement excavée.

Deuxièmement, à l'exemple de Vevey, la Ville de La Chaux-de-Fonds ne souhaite pas faire venir des véhicules en grand nombre dans un périmètre dont les rues vont être réaménagées, voire coupées de leur trafic (rues Neuve, de la Balance et du Versoix notamment)<sup>2</sup>. En effet, les accès à un

---

<sup>2</sup> Cf. *Rapport d'information du Conseil communal relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18* du 6 novembre 2019

éventuel parking sur la Place du Marché sont complexes à organiser et se feraient obligatoirement par la rue de la Balance. Le trafic, hormis les transports publics, ne sera plus possible sur cette zone après la construction de la H18. Il paraît donc peu cohérent de réaménager le secteur sans trafic et, en parallèle, de construire en son cœur un accès à un parking de grande capacité.

Enfin, comme relevé plus haut, le secteur de la Place du Marché est fortement doté en places de parc. En effet, on dénombre 450 places de parc dans un rayon de 250 mètres autour de la Place du Marché, et ce sans compter les parkings publics d'Espacité, de la Pyramide ou de l'Illet Vert. Il faut encore mentionner que le parking des Forains ne se trouve qu'à 400 m de la Place du Marché. Le Conseil communal souhaite donc se concentrer sur la Place des Forains afin de créer un parking de plus grande capacité. Grâce à la pente du terrain, il est possible d'ériger une dalle sur la Place des Forains afin d'obtenir deux étages de parking (380 places). Ainsi, à l'image de ce qui se fait sur la Place du Port à Neuchâtel, des manifestations pourront se dérouler sur le parking et un étage de stationnement pourra être préservé. Toutes les grandes manifestations impliquant notamment le montage d'une tente pourront se dérouler à cet endroit. Ce parking a été chiffré à CHF 7'000'000.-, ce qui représente un coût par place de parc de CHF 18'420.- (grâce au faible volume d'excavation nécessaire notamment). De plus, le parking est situé sur du domaine privé communal. Le financement du parking peut donc être réalisé au travers du patrimoine financier et sera autofinancé.

De notre point de vue, les usagers de la Place du Marché pourront donc arriver dans ce périmètre en transports publics, à pied ou en mobilité douce. S'ils décident de s'y rendre en véhicule individuel, ils auront le choix d'utiliser l'une des 450 places de parc qui se situent dans un rayon de 250 mètres (différentes durées de stationnement), un des parkings publics à proximité ou de stationner sur la place des Forains pour y rester une journée entière par exemple.

## **Processus**

La solution préconisée en est au stade du projet. Elle n'est nullement figée quant à ses détails. La période de consultation qui s'ouvrira, si votre Autorité approuve les principes retenus et les crédits sollicités, permettra une évolution du projet, tout comme les constats et analyses résultant des récentes périodes de piétonnisation de la Place du Marché.

En effet, pendant la préparation des plans pour la mise à l'enquête publique, le Conseil communal et les services consulteront largement les acteurs intéressés : les maraîchers, les commerçants et restaurateurs, l'association des commerçants indépendants de détail (CID) ainsi que les commissions concernées. Les habitants riverains de la Place du Marché seront également conviés à une présentation du projet.

Une somme de CHF 200'000.- (voir ci-après) figure d'ailleurs dans le devis pour les améliorations du projet qui résulteront de cette consultation. Elles pourront par exemple consister en aménagements spécifiques pour certaines livraisons ou la mise à disposition de chariots pour le transport des biens de consommation acquis auprès des commerces de la Place ou de ses alentours.

In fine, la population chaud-fonnière pourra consulter les plans du projet lors d'une exposition publique.

### **Description du projet (voir plan et images annexés)**

L'accélération de la dégradation du revêtement coloré posé en 2009 impose que soit entreprise une rénovation de la Place et de la rue du Marché. Ces derniers mois, des réflexions ont été faites au sein des services pour que le futur de ces espaces publics réponde aux objectifs du Conseil communal énoncés en introduction.

À ce jour, la modernité des aménagements urbains rime avec attractivité, convivialité et écologie. La cohabitation d'intérêts, qui à première vue pourraient paraître divergents, semble pourtant aller de soi lorsque habitants, commerçants et passants se sentent à l'aise, en sécurité, et peuvent tous y trouver leur compte sereinement et de façon pérenne. La qualité de l'aménagement des espaces publics est l'une des clés favorisant l'harmonie d'une collectivité, mais elle n'est pas la seule. Les espaces réaménagés doivent devenir vivants et diverses activités – culturelles, commerciales, artistiques ou sportives – doivent régulièrement s'y déployer et les animer. L'urbanité y trouve alors tout son sens, offrant ses atouts à une population désireuse d'expérimenter et de ressentir les battements du cœur de la cité, voire d'y participer activement.

Bon nombre de villes du monde se sont appuyées sur une telle vision pour revitaliser leur centre. Piétonnisation, arborisation et végétalisation, matériaux écologiques et durables, diversité d'artisanats et de petits commerces ont fait leurs preuves et sont reconnus comme gages d'un

développement réussi. C'est à partir de ces modèles que les services ont imaginé l'avenir de la Place et de la rue du Marché.

### Périmètre

La définition du périmètre du projet résulte d'abord de la nécessité de devoir remplacer le revêtement bitumineux coloré. En font donc partie :

- la Place et la rue du Marché;
- la rue Jean-Paul-Zimmermann, entre l'avenue Léopold-Robert et la rue Charles-Édouard-Guillaume;
- la rue Guillaume-Ritter et la rue du Stand, entre la Place du Marché et la rue Charles-Édouard-Guillaume;
- les accès à la Place du Marché par la rue Neuve et la rue du 1<sup>er</sup>-Mars.

Souhaitant que ce projet s'inscrive dans un réseau plus large de cheminements piétons au centre-ville, le périmètre a été étendu aux éléments suivants :

- les deux traversées piétonnes de la rue Neuve, reliant les Places du Marché et de la Carmagnole;
- la rue Charles-Édouard-Guillaume, entre la sortie du parking souterrain Espacité et la rue Jean-Paul-Zimmermann;
- la rue du 1<sup>er</sup>-Mars jusqu'à l'angle sud-est de la Place des Lilas;
- la ruelle reliant la rue du 1<sup>er</sup>-Mars à la promenade des Six-Pompes.

Au total, ce sont donc quelque 8'100 m<sup>2</sup> qui sont concernés par ce projet.

### Circulations

Hormis les deux traversées de la rue Neuve et la rue Charles-Édouard-Guillaume, entre la sortie du parking souterrain Espacité et la rue Jean-Paul-Zimmermann, la Place du Marché et l'ensemble des rues citées ci-dessus seront aménagées et signalées en tant que zone piétonne, créant ainsi un espace urbain propice à la flânerie entre la Place des Marronniers à l'est, et la rue du Modulor à l'ouest.

Les cyclistes pourront également circuler dans cette zone piétonne, en respectant la règle de rouler à la vitesse du pas.

Les modalités pour l'approvisionnement des commerces et restaurants doivent encore être discutées lors du processus de consultation. Des

livraisons seront de toutes façons possibles, mais probablement réglées, par exemple par des plages horaires ou des secteurs déterminés.

Sous réserve de l'approbation du Canton, les deux traversées de la rue Neuve seront traitées en zone de rencontre pour améliorer la liaison piétonne entre les Places du Marché et de la Carmagnole. La proximité de ces dernières est un avantage pour diverses activités, notamment le marché dont la disposition actuelle, majoritairement soutenue par les maraîchers, en augmente l'attractivité. L'arrêté lié à ce rapport vous propose donc de modifier l'article 65 du règlement de police qui cantonne le marché à la Place éponyme.

Une zone de rencontre verra le jour sur la rue Charles-Édouard-Guillaume, entre la sortie du parking souterrain Espacité et la rue Jean-Paul-Zimmermann. La voie de circulation pour les voitures sortant du parking y sera clairement délimitée.

Sur la rue Jean-Paul Zimmermann, entre la rue du Marché et le giratoire de la Grande-Fontaine, des places de stationnement seront réservées aux personnes à mobilité réduite pour la desserte des cabinets médicaux présents dans les immeubles voisins. Les places pour la recharge des voitures électriques seront déplacées sur la rue Charles-Édouard-Guillaume. Des racks à vélos supplémentaires seront implantés aux abords de la zone piétonne.

### Éléments structurants de la Place du Marché

L'observation des flux naturels des piétons sur la Place a mis en évidence les espaces pouvant être aménagés et ceux devant rester libres d'obstacles. La disposition de l'arborisation et du mobilier urbain respectera ces cheminements tout en les dictant.

Les endroits offrant les plus belles perspectives seront mis en valeur pour que le promeneur s'y attarde naturellement et, après avoir goûté à l'animation et aux plaisirs de la Place, soit attiré par la découverte des rues avoisinantes menant à d'autres lieux intéressants de la ville.

La valorisation de la lumière naturelle a été un fil conducteur dans le développement de la ville en damier. L'aménagement de la Place du Marché s'inscrit en continuité de ce principe, dans un jeu d'ombre et de lumière, la première projetée par les arbres et les immeubles, la seconde rayonnant directement du ciel, indirectement des façades ou des reflets de l'eau de la

fontaine. La nuit, un éclairage public soulignera délicatement les éléments marquants de l'architecture du site.

### Revêtement des espaces piétonniers

Étant l'un des éléments principaux de l'aménagement, tant qualitativement que quantitativement, son choix est essentiel.

Un revêtement bitumineux donne à ses usagers le sentiment d'être sur une surface dévolue plutôt à la circulation automobile, même si sa vitesse est fortement limitée. Une coloration de ce type de revêtement atténue cet effet, sans le faire disparaître. La fabrication d'un revêtement bitumineux, nécessitant du pétrole et passablement d'énergie, est peu écologique et contribue au réchauffement climatique. Son recyclage est encore problématique.

Issue de l'imagerie des rues d'antan, y compris chaux-de-fonnières, la solution éprouvée à maintes reprises réside en un pavage. Bien choisie, la pierre dégage naturellement un sentiment de qualité et de durabilité par sa bonne résistance aux rigueurs hivernales. Des réparations ponctuelles sont possibles sans altérer l'image d'ensemble de la surface pavée. Outre le côté authentique de la pierre naturelle, c'est le calepinage (type et géométrie de l'assemblage) qui est un véritable outil de conception de l'espace public où chaque détail compte. Le côté artisanal du pavage donne toute sa valeur à l'espace public qui s'humanise et se personnalise, par l'adaptation du pavage aux formes urbaines. Après plusieurs décennies d'utilisation, son recyclage restera aisé. Par ailleurs, si le pavé est plus cher que le bitume lors de l'investissement, sa longévité plus importante, de surcroît en zone piétonne, amenuise voire annule la différence de coûts sur le long terme.

### Végétalisation

De nos jours, une place urbaine ne peut plus se concevoir sans végétaux. Aussi, s'agira-t-il de trouver un équilibre entre l'indispensable arborisation de la Place et le besoin des terrasses de bénéficier des moindres rayons du soleil en dehors des chaleurs estivales.

Les arbres majeurs (voir plan annexé) seront implantés de telle sorte qu'ils soient visibles depuis les rues menant à la Place du Marché, leurs couronnes devenant ainsi des points de repère pour le piéton.

Une végétation plus basse, composée de petits arbres ou de buissons floraux, remplira quelques autres interstices des cheminements piétons.

### Aménagement de la Place et des rues

La fontaine restera le centre de la Place. Ses alentours étant dégagés, un fort sentiment de "place dans la place" en émanera, lieu plus intime invitant à la rencontre. Bien que, pour des raisons géologiques, l'eau ne soit pas un élément emblématique de La Chaux-de-Fonds, ses fontaines mettent d'autant cet élément en valeur, rappelant l'importance de l'eau potable dans l'histoire de l'approvisionnement de la ville ainsi que dans un environnement naturel où l'eau pluviale disparaît rapidement dans le sol calcaire. Avec la Grande-Fontaine et celle des Six-Pompes, la fontaine de la Place du Marché forme ainsi un petit réseau de points d'intérêt que le PDPM H18 soulignera davantage.

La Chaux-de-Fonds est connue dans le monde entier pour les montres avec complications produites en son sein. Imager avec finesse, cette technologie horlogère sur la Place, presque en filigrane ou en palimpseste, nous semble avoir du sens. L'idée serait concrétisée par l'incrustation dans le pavage de pierres se démarquant subtilement des autres, stylisant les roues dentées et les balanciers composant les montres mécaniques. Entourant les grands arbres, des bancs circulaires similaires à ceux de la Place de la Carmagnole renforceront cette impression voulue de mécanisme horloger.

Les rues du Marché et Jean-Paul-Zimmermann seront animées par une disposition adéquate de la végétation et des bancs, ces derniers étant plutôt carrés ou rectangulaires mais dans le même design que ceux de la Place. L'objectif initié par ce projet est de créer un style chaux-de-fonnier des espaces de mobilité douce, qui sera repris dans le futur pour d'autres aménagements de ce type. Il se veut qualitatif, plutôt sobre et donnant de l'importance à la végétalisation, d'une certaine rigueur dans l'aménagement des rues mais offrant des espaces pour la créativité sur les places et devant les lieux d'intérêt. Dans de tels espaces, le mobilier urbain doit rester présent tout au long de l'année.

### Déchetterie et infrastructure

Dans la perspective d'une place attrayante, libérée de la circulation, l'idéal serait d'éliminer complètement la déchetterie de la Place du Marché et de trouver d'autres emplacements pour tous ses conteneurs. Des réflexions sont encore en cours dans ce sens, et il sera vraisemblablement possible de déplacer une majorité des conteneurs, en particulier ceux pour les ordures ménagères. Cependant, la présence de plusieurs commerces autour de la Place du Marché nécessitera de laisser à leur emplacement actuel les conteneurs pour le verre et le papier. Cas échéant, un aménagement pour les rendre moins visibles et impactants qu'aujourd'hui sera étudié.

L'implantation des arbres sur la Place du Marché dictera les emplacements possibles pour la récolte des eaux de pluie. Celle-ci sera faite soit par des caniveaux incorporés dans le pavage, soit par des rigoles formées par les pavés eux-mêmes. À la rue du Marché, des grilles ou des caniveaux feront le même office.

Profitant du dégrappage du revêtement de la Place du Marché et de l'ensemble des rues du périmètre du projet, l'assainissement des collecteurs suivants du réseau d'évacuation des eaux est envisagé :

- rue Charles-Édouard-Guillaume, diamètre 300 mm et longueur 44 m, à l'ouest de la rue Jean-Paul-Zimmerman;
- rue Jean-Paul-Zimmermann, diamètre 450 mm et longueur 24 m, au nord de la rue du Marché;
- rue du Marché, diamètre 300 mm et longueur 45 m, à l'ouest de la rue Jean-Paul-Zimmerman;
- rue Guillaume-Ritter, diamètre 450 mm et longueur 25 m, au nord de la Place du Marché;
- Place du Marché et rue du Stand entre la Place et la rue Neuve, diamètre 300 mm et longueur 62 m.

### **Coûts et calendrier**

Les coûts du projet, présentés dans les tableaux ci-dessous, sont répartis sur 3 centres :

- 712 – Constructions nouvelles et entretien pour les travaux de génie civil, de signalisation et de marquages de la Place et des rues ainsi que le déplacement des conteneurs enterrés;
- 721 – Réseau d'évacuation des eaux pour les travaux sur les collecteurs;
- 755 – Urbanisme, mobilité, environnement pour la végétalisation et le mobilier urbain.

Pour le centre 712, le devis du pavage, retenu comme solution adéquate pour le revêtement de la zone piétonne, est comparé à celui d'une réfection à l'identique du revêtement en enrobé bitumineux coloré.

Le montant imputable au centre 721 est financé par la taxe d'épuration.

Une réserve pour divers et imprévus d'environ 20% a été comptée sur le coût des travaux et des fournitures. Elle correspond à la marge d'erreur préconisée pour un avant-projet dans les normes de la société des ingénieurs et architectes (SIA).

À l'instar d'autres projets importants, un montant est prévu au centre 712 pour les prestations du Service technique. Celles-ci pourront être amorties sur la durée d'amortissement citée dans les conséquences sur les finances, déchargeant ainsi le compte de résultats du service.

Des sondages sont prévus pour préciser la composition de l'infrastructure des rues et la position des collecteurs. Les frais annexes comprennent les essais en laboratoire (plus nombreux en cas de pose d'un enrobé bitumineux coloré) et les frais pour la procédure du permis de construire.

### 712 – Constructions nouvelles et entretien

	<b>Revêtement coloré et aménagements</b>	<b>Pavage et aménagements</b>
Génie civil	1'520'000.-	3'010'000.-
Déplacement déchetterie	200'000.-	200'000.-
Signalisation et marquages	30'000.-	30'000.-
Divers et imprévus ≈ 20%	350'000.-	648'000.-
Total travaux HT	2'100'000.-	3'888'000.-
TVA 7.7%	161'000.-	299'000.-
<b>Total travaux TTC</b>	<b>2'261'000.-</b>	<b>4'187'000.-</b>
Prestations Service technique	30'000.-	50'000.-
Sondages, frais annexes	39'000.-	23'000.-
<b>Total 712 TTC</b>	<b>2'330'000.-</b>	<b>4'260'000.-</b>

### 721 – Réseau d'évacuation des eaux

Travaux sur collecteurs	279'000.-
Divers et imprévus ≈ 20%	56'000.-
Total travaux HT	335'000.-
TVA 7.7%	25'000.-
<b>Total travaux TTC</b>	<b>360'000.-</b>

Prestations service technique	30'000.-
Relevés, sondages	10'000.-
<b>Total 721 TTC</b>	<b>400'000.-</b>

### 755 – Urbanisme, mobilité, environnement

Végétalisation	30'000.-
Mobilier urbain	217'000.-
Divers et imprévus ≈ 20%	50'000.-
Total HT	297'000.-
TVA 7.7%	25'000.-
<b>Total 755 TTC</b>	<b>322'000.-</b>

Le Conseil communal a questionné le Réseau urbain neuchâtelois et la Confédération quant à la possibilité d'un report, sur le présent projet, de la subvention octroyée dans le 1<sup>er</sup> projet d'agglomération pour la passerelle de la Place de la Gare, projet abandonné en 2016 pour des questions financières et remplacé par la modernisation des ascenseurs de la gare. La subvention annoncée avoisinait alors les CHF 800'000.-. Une réponse est attendue ces prochains mois de la Confédération. Cas échéant, cette subvention sera portée en déduction des crédits des centres 712 et 755, proportionnellement à leurs montants.

Il est prévu de réaliser l'ensemble des travaux en 2022. Auparavant, des dépenses mineures sont nécessaires en 2021 pour la préparation du chantier : mandataires (si nécessaire), relevés, sondages, frais annexes pour le permis de construire. Il en résulte les décompositions suivantes des crédits d'engagement en crédits budgétaires :

Crédits d'engagement	Crédits budgétaires		Total
	2021	2022	
712 – Constructions nouvelles et entretien	40'000.-	4'220'000.-	4'260'000.-
721 – Réseau d'évacuation des eaux	10'000.-	390'000.-	400'000.-
755 – Urbanisme, mobilité, environnement	20'000.-	302'000.-	322'000.-

### Commissions

Le dossier a été présenté à la commission mobilité, espace public et stationnement le 17 septembre 2020.

La commission de gestion des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) a préavisé favorablement le rapport le 28 septembre 2020 par 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

La commission de sécurité publique a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents la modification du règlement communal de police concernant l'emplacement du marché le 28 septembre 2020.

### Classement postulats et résolution

Le présent rapport permet le classement du postulat du groupe socialiste au rapport d'information du Conseil communal du 6 novembre 2019 relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18.

*Comme nous l'indique le rapport en page 14, la baisse importante de trafic prévue sur les tronçons rue Neuve/Grande-Fontaine/Hôtel-de-Ville/Balance, qui va permettre de favoriser les déplacements des modes doux, et aussi l'occasion d'augmenter la cohérence entre les différents aménagements du secteur que sont : la Promenade des Six-Pompes, la Place de la Carmagnole, le Passage du Centre, la Place de l'Hôtel-de-Ville et la Place du Marché, le tout bordé de zones piétonnes, limité aux bus et aux cycles.*

*À ce titre, il nous paraît évident que la Place du Marché peut et doit jouer un rôle majeur dans la cohérence du projet.*

*Aussi, le groupe socialiste, par le présent postulat, demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de la requalification de la Place du Marché, en une zone piétonne.*

*Pour le groupe socialiste : Michael Othenin-Girard*

Le Conseil communal ne propose pas le classement du postulat POP, déposé lors de la séance du Conseil général du 28 novembre 2019, au rapport relatif au plan directeur partiel des mobilités (PDPM) lié au projet de contournement est par la route principale suisse H18. Certes, celui-ci demandait la piétonnisation de la Place du Marché mais sa portée étant plus générale, d'autres points sont encore à traiter.

Le présent rapport permet également le traitement de la résolution PLR intitulée "Marché", déposée lors de la séance du Conseil général du 28 mai 2020 et acceptée sans opposition par celui-ci lors de la session du 24 septembre 2020.

*Le souhait de déplacer le Marché sur la Place de la Carmagnole au détriment de la Place du Marché n'a pas été du goût des Chaux-de-Fonniers. En revanche, la situation actuelle, avec sa "formule Covid" révèle qu'il y a du bon dans la complémentarité entre les deux places.*

*Il faut utiliser la Place de la Carmagnole. Étendre le Marché permet d'espacer les différents stands et de rendre les places du Marché ET de la Carmagnole vivantes. Elles se complètent parfaitement et cette configuration permet aux terrasses de s'étendre facilement aux deux endroits. Les quelques retours informels obtenus sont positifs !*

*Le groupe PLR félicite le Conseil communal pour cette initiative et souhaite que cette disposition perdure, bien au-delà de la pandémie.*

*Nous prions donc le Conseil communal d'étudier cette demande, notamment en prenant la température auprès des maraîchers et de la population.*

*Pour le groupe PLR : Frédéric Vaucher*

## **Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature**

Le Conseil communal souhaite faire entrer le centre-ville dans une urbanisation moderne en proposant, comme tant d'autres villes l'ont déjà fait, des espaces urbains de qualité afin de favoriser l'activité commerciale et rendre la ville plus attractive afin d'attirer de nouveaux habitants ayant des attentes élevées en termes de qualité des aménagements urbains notamment.

## **Conséquences sur les finances**

### **712 – Constructions nouvelles et entretien**

La demande de crédit s'élève au total à CHF 4'260'000.- pour les travaux de génie civil, de signalisation et de marquages de la Place et des rues ainsi que le déplacement des conteneurs enterrés.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 3.3%.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2.3% sur la moitié des dépenses.

Amortissement total	4'260'000.-	3.3%	140'580.-
Intérêts sur la moitié des dépenses	2'130'000.-	2.3%	48'990.-
Charge annuelle			189'570.-

Pour information, la valeur comptable des anciens travaux pour le réaménagement de la Place du Marché en 2009 est de CHF 346'000.-. Cette somme continuera à être amortie comme prévu initialement, soit durant encore 10 années, du fait que les caissons de route sont encore en bon état et que, pour la plupart, ils ne devront pas être refaits dans le cadre des travaux 2022.

### 721 – Réseau d'évacuation des eaux

La demande de crédit s'élève au total à CHF 400'000.- pour les travaux sur les collecteurs.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 2%.

Amortissement total	CHF 400'000.-	2.0%	CHF 8'000.-
Intérêts sur la moitié des dépenses	CHF 200'000.-	2.3%	CHF 4'600.-
Charge annuelle			CHF 12'600.-

## 755 – Urbanisme, mobilité, environnement

L'investissement pour la végétalisation et le mobilier urbain s'élève à CHF 322'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux d'amortissement moyen de 5% (20 ans).

Amortissement total	CHF 322'000.-	5.0%	CHF 16'100.-
Intérêts sur la moitié des dépenses	CHF 161'000.-	2.3%	CHF 3'700.-
Charge annuelle			CHF 19'800.-

Les dépenses d'investissements pour ces trois crédits seront prévues au budget des investissements 2021 et 2022.

### **Conséquences sur les ressources humaines**

Le projet, bien qu'important, pourra être absorbé dans le cadre du travail courant des services.

### **Collaboration intercommunale**

Non relevant pour cet objet.

### **Éléments relatifs au développement durable**

#### a) Aspect environnemental

Le réaménagement et la piétonnisation de la Place du Marché et de ses accès va permettre d'avoir une meilleure qualité de vie pour les habitants et les visiteurs du centre-ville, notamment avec des espaces urbains de qualité et sécurisés. La Place libérée du trafic routier permettra une meilleure qualité environnementale (air et bruit).

#### b) Aspect social

Un espace public piétonnisé est un espace où les usagers se sentent en sécurité et aiment se rencontrer. Les nombreux commerces donnant sur la

Place du Marché et ceux situés à proximité vont bénéficier d'une attractivité supplémentaire. Toutes les villes du monde ayant un centre-ville piétonnisé connaissent un afflux important de visiteurs. Des exemples très proches de chez nous en sont la preuve concrète.

Ces espaces vont être rendus à la population, ils permettront notamment de favoriser la mobilité douce et susciter des animations comme cela a été le cas durant cet été.

c) Aspect économique

Comme relevé plus haut dans le rapport, il s'agit de transformer "l'expérience client" pour accompagner les changements que vivent aujourd'hui les secteurs du commerce de détail et de la restauration. C'est une première pierre de la transformation du centre-ville afin d'offrir de nouvelles perspectives à l'ensemble de notre centre et à ses acteurs. Il s'agit de leur offrir l'espace de développer leurs activités.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Nous l'avons constaté cet été, une ville avec une zone piétonne est une ville dans l'air du temps où on sent une centralité, où les gens aiment se réunir et se rencontrer. C'est le cas pour les habitants, les pendulaires mais également pour les touristes toujours plus nombreux à visiter la Métropole Horlogère. Le développement des restaurants et bars permet également d'attirer un public venant de toute la région et, à La Chaux-de-Fonds, de jouer son rôle de pôle urbain.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le chancelier

Théo Bregnard

Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

**Article premier.-** Un crédit d'engagement de CHF 4'260'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de superstructure, de déplacement de conteneurs enterrés, de signalisation et de marquages liés au réaménagement et à la piétonnisation de la Place et la rue du Marché.

**Article 2.-** Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 712 – Constructions nouvelles et entretien.

**Article 3.-** Cet investissement sera amorti au taux de 2.5%.

**Article 4.-** Un crédit d'engagement de CHF 400'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux sur le réseau d'évacuation des eaux parallèlement au réaménagement et à la piétonnisation de la Place et la rue du Marché.

**Article 5.-** Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 721 – Réseau d'évacuation des eaux.

**Article 6.-** Cet investissement sera amorti au taux de 2%.

**Article 7.-** Un crédit d'engagement de CHF 322'000.- est accordé au Conseil communal pour la végétalisation et le mobilier urbain nécessaires au réaménagement et à la piétonnisation de la Place et la rue du Marché.

**Article 8.-** Ce crédit figurera au compte des investissements du centre financier 755 – Urbanisme, mobilité, environnement.

**Article 9.-** Cet investissement sera amorti au taux de 5%.

**Article 10.-** Les subventions reçues seront portées en déduction du crédit d'engagement correspondant.

**Article 11.-** Le montant de chacun de ces crédits sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction de l'espace Mittelland pour le secteur de la construction en général avec un indice de référence de 100.9 (avril 2020, base octobre 2015 = 100).

**Article 12.-** Tous pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières nécessitées par la réalisation de l'objet du crédit.

**Article 13.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement desdits crédits.

**Article 14.-** L'article 65 du règlement communal de police du 28 novembre 2011 est modifié comme suit : Le marché a en principe lieu sur les Places du Marché et de la Carmagnole, chaque mercredi et samedi de 04h00 à 13h00. Si une autre manifestation autorisée par les organes d'exécution occupe l'une de ces places (ou les deux), le marché est déplacé sur la place disponible ou est supprimé.

**Article 15.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

La secrétaire

Monique Gagnebin

Françoise Jeandroz